

Les droits culturels, un levier pour le pouvoir d'agir

Lundi 26 et mardi 27 septembre 2016 de 9h à 17h30

Condé espace, Condé-sur-Vire

PROGRAMME IDENTIQUE LES DEUX JOURS – inscription sur une journée au choix

Développer le pouvoir d'agir, c'est reconnaître et renforcer les capacités individuelles et collectives des personnes à avoir prise sur ce qui les concerne. Le pouvoir d'agir se fonde sur la revendication et l'exercice des droits fondamentaux de chacun. Mais comment revendiquer le droit d'accès aux soins, au logement, à l'alimentation, à l'éducation, au travail, aux loisirs et aux autres droits de l'homme sans tenir compte des dimensions culturelles qui permettent un déploiement adapté pour chaque personne ? Le droit à la santé suppose par exemple pour la personne de s'être approprié un ensemble de savoirs et d'avoir pu faire des choix pour être exercé de manière réelle.

La déclaration de Fribourg sur les droits culturels invite à cette prise en compte. En effet, les droits culturels proposent de considérer les problématiques posées à la société non plus en termes de besoins à satisfaire, mais de capacités, d'échanges de savoirs, de liens internes et externes à tisser. Ils impliquent la mise en dialogue des uns avec les autres pour reconnaître la valeur de chacune des singularités dans son environnement. Ils permettent de reconsidérer chaque personne dans sa globalité, dans un contexte où les dispositifs tendent à la segmenter. Ils représentent ainsi un levier important du développement du pouvoir d'agir.

Fort de ces constats, il apparaît nécessaire que ces droits soient mieux connus et mobilisés dans l'action publique pour relever le défi d'une plus grande cohésion sociale et du développement de la citoyenneté.

Avec

Patrice Meyer-Bisch, philosophe et coordinateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Fribourg (IIEDH).

Jean-Pierre Worms, sociologue, ancien élu, militant associatif, co-fondateur du collectif pouvoir d'agir

Et les témoignages de

Pascal Lainé, animateur départemental des promeneurs du net pour la maison des adolescents de la Manche

Stéphane Pinard, médiateur culturel, Lille.

Anne-Sophie Baudchon, sage femme, département du Nord

Nicole Laloux, chef de service enfance, département du Nord

Jean-Pierre Maïa, responsable territorial ase, département du Nord

Journées animée par

Anne Aubry – chargée de mission Réseau culture 21 et IIEDH, doctorante en sociologie et anthropologie politique, Centre Max Weber, Université Jean Monnet de Saint-Etienne

Christelle Blouët – coordinatrice du Réseau culture 21

Irene Favero – chargée de mission du Réseau culture 21

Les droits culturels, un levier pour le pouvoir d'agir

Lundi 26 et mardi 27 septembre 2016 de 9h à 17h30

PROGRAMME IDENTIQUE LES DEUX JOURS – inscription sur une journée au choix

09h	Accueil café
09h15	Ouverture, présentation du programme et de l'intention de la recherche action
09h45	Qu'est-ce que le pouvoir d'agir ? par Jean-Pierre Worms
10h30	Les capacités culturelles dans le pouvoir d'agir, par Patrice Meyer-Bisch
11h15	Pause
11h30	Échanges
12h15	Présentation des ateliers de l'après-midi
14h	Ateliers d'analyse de cas, avec les témoignages d'acteurs des départements de la Manche et du Nord (en cours, sous réserve) : <ul style="list-style-type: none"> - Conférence familiale - Projet pour l'enfant - Périnatalité - Violences conjugales - Médiation internet pour les adolescents
16h	Enseignements des ateliers
17h	Conclusion
17h30	Fin

paideia

Depuis fin 2012, Réseau culture 21 développe en partenariat avec l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Fribourg (IIEDH) et son Observatoire de la diversité et des droits culturels la recherche-action appelée Paideia. Celle-ci a pour objectif d'analyser collectivement comment les droits fondamentaux et en particulier les droits culturels sont pris en compte dans l'ensemble des politiques de développement territorial (culturelles, écologiques, économiques, politiques et sociales). Cette recherche s'est développée dans 10 départements français avec de nombreux partenaires associés, collectivités et associations.

La démarche proposée a consisté à traduire de manière opérationnelle l'interprétation des droits culturels et des dimensions culturelles de tous les autres droits de l'homme à travers les analyses de pratiques des professionnels de l'action territoriale. Développés par les porteurs de projets, les cas d'école collectés permettent de pointer les enjeux et les problématiques mais surtout de développer des propositions pour faire évoluer les pratiques dans le sens d'une meilleure prise en compte des droits fondamentaux des personnes. Cette matière très riche a permis l'échange de pratiques dans le cadre de nombreux séminaires de travail collectif (plus de 50 rencontres organisées en 3 ans, de 30 à 250 participants à chaque rencontre) et la collecte de 250 cas analysés.

Pour les territoires de solidarité de la Manche

Les équipes des territoires de solidarités ont été sensibilisées depuis deux ans à la dynamique d'observation et d'évaluation des politiques publiques au regard des droits culturels, au travers de journées de conférences et d'ateliers proposées dans la Manche. Des premières études de cas ont pu être travaillées par des agents de la collectivité et des partenaires. Cette dynamique a fait écho aux principes d'actions développés au travers du développement social local et aux actions collectives en travail social.

Après une période d'évolution du fonctionnement des différentes missions sur le champ des solidarités (2012-2016), l'enjeu prioritaire est aujourd'hui de nouer des partenariats renouvelés avec les acteurs locaux et de favoriser l'innovation sociale au service des habitants en territoires.

La notion de « pouvoir d'agir » doit être au cœur de l'élaboration des projets territoriaux de cohésion qui est en cours au niveau de chaque territoire de solidarité. Dans un contexte marqué par l'évolution et l'instabilité des paysages territoriaux, par des compétences de plus en plus partagées entre les différentes collectivités, les professionnels et les habitants doivent être persuadés de leur capacité à faire évoluer de manière positive les situations collectives et individuelles en s'appuyant sur les ressources des territoires et des personnes.

Avec



L'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (IIEDH) est un institut interfacultaire de droit public, de recherche, recherche-action et enseignement dont la mission interne est de rendre accessible à chaque étudiante et étudiant de l'Université de Fribourg l'éthique et les droits humains durant son parcours. Depuis 1998, une Chaire UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie a été attribuée à la chaire de droit constitutionnel de langue française, dans le cadre des activités de l'Institut. La mission de cette Chaire consiste à développer la recherche, mais aussi l'enseignement, en lien avec le réseau mondial des Chaires UNESCO, et de développer en Suisse les valeurs de la démocratie et des droits de l'homme.

Afin de développer en réseau les recherches sur les droits culturels, l'IIEDH a créé en 2004 l'Observatoire de la diversité et des droits culturels comme programme de recherche lié à de nombreux partenaires. L'Observatoire dispense de nombreuses formations d'introduction aux droits culturels, en lien avec les questions de pauvreté, de violence, de développement durable et de citoyenneté. Patrice Meyer-Bisch, philosophe, coordonne l'institut et anime l'Observatoire.

Patrice Meyer-Bisch

Philosophe, coordonnateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (IIEDH) et de la Chaire Unesco pour les droits de l'homme et la démocratie, Université de Fribourg, Patrice Meyer-Bisch est le fondateur de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels (programme de l'IIEDH) et le coordonnateur du groupe de Fribourg, auteur de la Déclaration sur les droits culturels (2007). Il mène des recherches d'observation/action dans plusieurs pays en Europe, en Afrique de l'Ouest et au Maghreb. Son enseignement porte sur l'ensemble des droits de l'homme dans leurs rapports au politique et à l'économie, en particulier les droits culturels et les droits économiques.

patrice.meyer-bisch@unifr.ch

et la participation de Jean-Pierre Worms

- Sociologue (centre de sociologie des organisations, labo du CNRS dirigé par Michel Crozier), travaux sur le système politico-administratif local et sur l'évolution du "capital social" français depuis la fin de la dernière guerre, notamment;
- 16 ans de mandats politiques (locaux, nationaux, européens), auteur et rapporteur à l'assemblée du Conseil de l'Europe d'un projet de protocole à la convention européenne des droits de l'homme sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales (projet voté par l'assemblée mais refusé par le "comité des ministres");
- Nombreux engagements associatifs: LDH, développement local, Initiative France, FONDA, LaboESS, Collectif pouvoir d'agir...

Information à venir début septembre :

Description des cas et parcours des intervenants

Journée animée par

réseau culture21

Association indépendante créée en 2009, Réseau culture 21 inscrit ses travaux dans la promotion de la diversité et des droits culturels dans l'ensemble des politiques publiques en s'appuyant sur l'Agenda 21 de la culture et la Déclaration de Fribourg. Il accompagne les collectivités dans un travail d'ouverture de la notion de culture dans son acception la plus large, de son appropriation par les acteurs de tous champs sectoriels et de sa traduction dans les actions et les dispositifs de politiques publiques culturelles, sociales, éducatives ou d'autres domaines.

Réseau culture 21 travaille également à identifier et rendre visibles les acteurs et les démarches actives sur ces enjeux sur le territoire et favorise la coopération et l'échange de pratiques. À travers la promotion de démarches participatives, il encourage les décloisonnements et favorise la prise en compte de la transversalité de la culture dans les autres politiques publiques.

Réseau culture 21 collabore depuis 2011 avec l'Institut Interdisciplinaire d'Éthique et des Droits de l'Homme (IIEDH) de l'Université de Fribourg et son Observatoire de la diversité et des droits culturels coordonné par Patrice Meyer-Bisch autour du programme Paideia développé à l'échelon local, national et international.

Christelle Blouët, coordinatrice

Diplômée d'un master de direction de projets culturels, Christelle est fondatrice et coordinatrice du Réseau culture 21. Elle en porte l'initiative dès 2009 après la rédaction d'un mémoire consacré à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture en France. Dans ce cadre, elle anime de nombreuses démarches d'information et de formation visant à promouvoir une approche transversale de la culture, fondée sur des processus démocratiques et participatifs qui développent la prise en compte de la diversité culturelle et des droits culturels. Elle appuie ces travaux par un accompagnement de la prise en compte de l'Agenda 21 de la culture dans les collectivités. Elle coordonne depuis 2012 le programme Paideia en France en partenariat avec l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de l'Université de Fribourg.

Irene Favero, chargée de mission

Diplômée d'un master d'économie de la culture, Irene a été chargée de projets au sein d'associations anglaises, françaises et brésiliennes opérant auprès des personnes en situation de pauvreté culturelle. La rencontre avec l'Agenda 21 de la culture et l'intérêt pour les démarches faisant de la culture un élément central du développement - humain et durable - l'ont amenée à contribuer au développement du Réseau culture 21. Pour le Réseau, elle s'occupe notamment de l'émergence, la restitution et la capitalisation des ressources et des expériences. Elle s'intéresse au lien entre biens communs et droits culturels et participe à la mise en place d'une École des communs.

Anne Aubry, chargée de mission

Titulaire d'une Maîtrise de philosophie à l'Université Lyon III et d'un Master 2 Ingénierie de projet, action communautaire et territoires à l'UJM de Saint-Etienne. Elle est actuellement doctorante en sociologie et anthropologie politique au Centre Max Weber. Membre d'une recherche-action sur les pratiques interculturelles au CCO de Villeurbanne, il devient son terrain de recherche afin d'étudier une économie morale mise à l'épreuve du temps. Impliquée depuis son lancement dans le programme Paideia, elle coordonne le groupe de travail de la région lyonnaise sur les droits culturels avec le CCO et Culture pour tous (2012-2014). En janvier 2015, elle rejoint Réseau culture 21 et l'Observatoire de l'Université de Fribourg (IIEDH) pour collaborer à l'ensemble de la démarche.